

CH_VB 96 2007-1886 vom 7. August 2007

Bundesverwaltung, 2007-08-07, DE

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_96_2007-1886_

FR: CH_VB 96 2007-1886 du 7 août 2007

IT: CH_VB 96 2007-1886 del 7 agosto 2007

Erwägungen

E. 9

H 20.08.2007–19.08.2010 (Nouveau permis) – 07-10447 / 100820 Louis Morand et Cie SA, 1920 Martigny local de distillation horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques 6 H 22.08.2007–21.08.2010 (Renouvellement/modification) – 07-10449 / 101678 Von Roll Infranet SA, 2830 Courrendlin production: centrifugation, revêtement et «cubilot» horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques 49 H 02.08.2007–01.08.2010 (Nouveau permis) Permis de travail de nuit et du dimanche (art. 17 et 19 LTr) – 07-10384 / 100561 Hilcona Gourmet S.A., 1350 Orbe boulangerie horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques 24 H 08.08.2007–07.07.2010 (Renouvellement) Permis de travail de nuit et du dimanche (Service de piquet) (art. 14 et 15 OLT 1) – 07-10448 / 101678 Von Roll Infranet SA, 2830 Courrendlin service de piquet pour les installations de production et le «cubilot» horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques 2 H 02.08.2007–01.08.2010 (Nouveau permis)

5697 Permis de travail pour les jours fériés (art. 19 et 20a LTr) – 07-10453 / 100326 ATI Stellram SA, 1196 Gland service clients, comptabilité, stock central besoins spéciaux de consommation 17 H, 16 F 20.07.2007–19.07.2010 (Renouvellement) (H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens) Voies de droit Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (télé- phone 031 322 29 48).

5698 Permis concernant la durée du travail octroyés

Permis de travail de nuit (art. 17 LTr) – 07-10318 / 101549 Givaudan Suisse SA, 1214 Vernier fabrication, purification de produits chimiques naturels horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques 200 H 18.07.2007–17.07.2010 (Renouvellement/modification) – 07-10330 / 101549 Givaudan Suisse SA, 1214 Vernier centrale thermique et machines énergétiques horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques 6 H 18.07.2007–17.07.2010 (Renouvellement) Permis de travail de nuit et pour les jours fériés (art. 17, 19 et 20a LTr) – 07-10336 / 100449 Plastag SA, 1312 Eclépens halles de production: extrusion de tubes et profilés en matière synthétiques horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques 21 H 25.07.2007–24.07.2010 (Renouvellement/modification) Permis de travail du dimanche et de jours fériés (art. 19 et 20a LTr) – 07-10331 / 100507 LBG Hôtels Services SA, – Chailly-sur-Clarens traitement du linge (lavage, repassage et conditionnement) horaire d'exploitation indispensable pour

des raisons économiques

E. 12

H, 25 F 17.04.2005–16.04.2008 (Modification) Permis de travail en continu (art. 24 LTr, art. 36 à 38 OLT 1) – 07-10328 / 100299 Febex SA, 1880 Bex fabrications chimiques (acides phosphoriques et dérivés) horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques

E. 16

H 30.10.2005–29.10.2008 (Modification)

5699 – 07-10332 / 108473 Reuters SA, 1222 Vérenaz département «Network Operations» besoins spéciaux de consommation 9 H 16.07.2006–15.07.2009 (Modification) – 07-10337 / 100784 BASF Orgamol Pharma Solutions SA, 1902 Evionnaz production & Finition: Halle 106 + Halle finition horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques 24 H 01.01.2008–31.12.2010 (Nouveau permis) (H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens) Voies de droit Conformément aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant le Tribunal administratif fédéral, Case postale, 3000 Berne 14, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire. Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48). 7 août 2007 Secrétariat d'Etat à l'économie:

Direction du travail

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdrukschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail In Bundesblatt Dans Feuille fédérale In Foglio federale Jahr 2007 Année Anno Band 1 Volume Volume Heft 32 Cahier Numero Geschäftsnummer --- Numéro d'affaire Numero dell'oggetto Datum 07.08.2007 Date Data Seite 5696-5699 Page Pagina Ref. No 10 140 835 Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen. Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses. I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.